



DÉCHETS ORGANIQUES

OUI	NON	COMMENT
Restes de nourriture, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé ou d'infusions, fleurs fanées, matériaux compostables étiquetés CIC.	Tout déchet de nature non organique (ex. récipients pour aliments, papier sulfurisé, papier aluminium, films plastiques, couverts, médicaments, couches, compresses et pansements).	La collecte des déchets organiques doit être effectuée dans des sacs compostables en bioplastique ou en papier.



VERRE ET CANETTES

OUI	NON	COMMENT
Emballages en verre (bouteilles, bocaux, pots et flacons) et emballages en acier et aluminium (canettes, boîtes de conserve, barquettes et papier aluminium, bouchons, aérosols).	Céramique et porcelaine, ampoules, miroirs, vaisselle et objets en verre, écrans de télévision ou d'ordinateur, pyrex (vitrocéramique), verre de portes et fenêtres, bidons de peinture et de solvant, aérosols étiquetés T/F (toxiques inflammables).	Le verre et les canettes doivent être jetés dans le bac à ordures sans sac en plastique, les récipients doivent être vidés de leur contenu.

NUMÉRO VERT CIDIU 800.011651

Le service est actif du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h0.
Pour toutes informations complémentaires, s'adresser aux bureaux spécifiques de la commune de résidence.



Via Torino 9
10093 Collegno (TO)

+39 011 4028111

www.cidiuservizi.to.it



© SIMONETSTUDIO

GUIDE

RECYCLER ÇA FAIT DU BIEN

ILLUSTRÉ DU

À TOUT LE MONDE

TRI SÉLECTIF



IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
NUMÉRO VERT CIDIU 800.011651

GUIDE DU TRI SÉLECTIF DES ORDURES MÉNAGÈRES

La réglementation relative à la collecte des ordures ménagères prévoit que celles-ci soient triées en les jetant dans les bacs porte-à-porte et collectifs appropriés. Ce guide explique comment trier correctement les déchets et fournit des informations sur les services à disposition du citoyen.



PAPIER ET CARTON

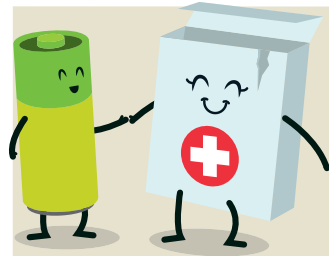
OUI	NON	COMMENT
Journaux, livres, sacs en papier, feuilles, boîtes en carton, cartons pour boissons (type Tetra Pak).	Tickets de caisse, papier plastifié, papier souillé, verres et assiettes en papier.	Le papier doit être jeté dans le bac à ordures en vrac, sans sac en plastique, les cartons doivent être pliés afin de réduire leur volume.



PLASTIQUE

OUI	NON	COMMENT
Tous les emballages en plastique (ex. bouteilles, pots, sacs, récipients en polystyrène, films plastiques), ainsi que les assiettes et les gobelets jetables sans restes de nourriture.	Objets en plastique qui ne sont pas des emballages (ex. bassines, jouets, tuyaux en caoutchouc)	Les emballages doivent être vidés de leur contenu et écrasés pour réduire leur volume.

DÉCHETS DANGEREUX



Il s'agit de déchets contenant des substances dangereuses pour la santé ou l'environnement.

Batteries de voitures, peintures, médicaments périmés, piles, huiles minérales,

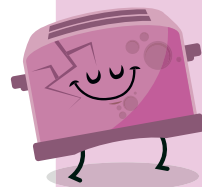
huiles et graisses végétales et animales, insecticides, néons, colles et solvants.

Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.

Les pharmacies disposent de conteneurs pour la collecte des médicaments périmés. Chez certains revendeurs, il est possible de trouver des conteneurs pour la collecte des piles usagées.

Pour l'élimination de l'amiante, contacter le Cidiu au numéro vert 800-011651.

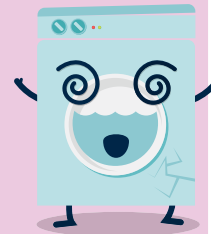
DEEE ET ENCOMBRANTS



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques se réfèrent aux appareils qui ont besoin de courant électrique ou de piles pour fonctionner (ex. appareils électroménagers, téléphones portables, télévisions, fers à repasser, jouets, lampes à basse consommation).

Les encombrants sont des déchets qui ne peuvent pas être jetés dans les bacs à ordures collectifs ou porte-à-porte en raison de leurs dimensions (ex. matelas, meubles).

Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie. Dans certaines communes, un service d'enlèvement porte-à-porte (déchets à déposer sur le trottoir) est disponible pour les encombrants et les grands DEEE.



DÉCHETS NON RECYCLABLES



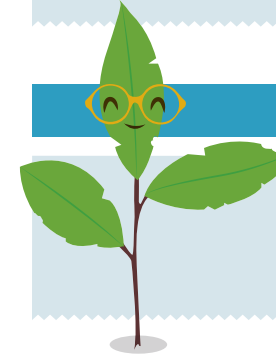
Tous les déchets ne pouvant pas être destinés au tri sélectif doivent être jetés dans des sacs bien fermés dans le bac gris des déchets non recyclables.

VÊTEMENTS USAGÉS

Les vêtements usagés, les couvertures, les sacs à dos, les sacs, les rideaux, les chaussures apparées et en bon état doivent être déposés dans des conteneurs spécifiques situés le trottoir et dans les déchetteries.



DÉCHETS VERTS



Le Cidiu offre un service d'abonnement pour l'enlèvement des résidus de tailles et des tontes de gazons.

DÉCHETTERIE MUNICIPALE

Il s'agit d'un endroit où les citoyens peuvent apporter les déchets qui ne peuvent pas être jetés dans les bacs porte-à-porte et collectifs en raison de leur type ou de leurs dimensions. Les déchets doivent être apportés à la déchetterie par ses propres moyens et remis déjà séparés par type.

